



**COMPTE-RENDU**  
**De la commission consultative des services publics**  
**Du jeudi 19 juin 2008**

Etaient présents : M. le Maire, M. CLEDAT, Mme CABARET, M. CRET, M. OPER, M. ANGERARD, Mme GALLÉ.

Etaient excusés : M. GALET, Mme LE TALLEC, M. FLAUZAC, M. LEBARBEY.

Etaient absents : Mme HAZAEL-MASSIEUX, Mme MONTAILLIER, Mme BRISTOL, M. le Président UFC la Boucle.

--oOo--

**1. Présentation du rapport d'activité 2007 de la Lyonnaise des eaux :**

Il est présenté par Mme BLANCHARD, responsable d'agence qui a remplacé M. BERGERO, et M. BRISSE. Elle se présente en tant que nouvelle responsable.

Le Maire commence par dire qu'il souhaiterait que soit présenté, pour les prochains rapports, le prix de l'eau avec les évolutions éventuelles de celui-ci (indice de révision sur le prix). Il souhaite également qu'il y ait communication des coefficients de révision de prix ainsi que des références qui sont utilisées pour élaborer ces coefficients. Le Maire a ajouté qu'il voulait que soient repris le linéaire de canalisations renouvelées chaque année ainsi que le linéaire cumulé depuis le démarrage du contrat (en 2007).

Mme BLANCHARD poursuit en présentant les travaux ayant été réalisés au titre de l'année 2007 pour le renouvellement des branchements en plomb et canalisations. Dans le nouveau contrat, le renouvellement des canalisations représente 1% du patrimoine par an. Elle précise que 850 branchements restent à rénover au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

M. CRET demande si les vannes et les autres dispositifs sont compris dans le contrat au titre du renouvellement des canalisations. M. BRISSE lui indique que tout est inclus dans le forfait renouvellement, seuls les ouvrages tels que les bouches de lavage et les hydrants ne font pas partie du périmètre délégué.

Mme BLANCHARD présente l'évolution des consommations d'eau potable. Suite à cette intervention, le Maire précise que Montesson n'est plus à 13 886 habitants mais 16 188. Il indique également que la baisse des volumes consommés en eau potable n'est pas significative sur Montesson du fait de l'augmentation de cette population, entre autre le nouveau quartier de la ZAC des Terres Blanches.

Mme CABARET souhaite savoir si dans le 1% de renouvellement sont inclus les renouvellements des branchements en plomb. Mme BLANCHARD lui indique que non ; le

1% de renouvellement correspond uniquement au renouvellement des canalisations et qu'il y a 118 branchements en plomb à renouveler chaque année.

Mme BLANCHARD évoque la qualité de l'eau produite en signalant que nous sommes toujours en plan Vigipirate, qu'il y a eu 13 enquêtes qualité eau réalisées chez les consommateurs. L'une des conséquences du plan Vigipirate est l'utilisation du Chlore en quantité plus importante et l'un des moyens pour les particuliers de diminuer ce goût est de mettre de l'eau dans une bouteille fermée et au frais.

Le Maire indique que depuis les 5 dernières années, on a constaté une stabilisation du prix de l'eau qui risque, dans les prochaines années, d'augmenter du fait de l'augmentation de la part des redevances sur l'assainissement et des redevances de l'agence de l'eau ; sachant que les 2 parts pré-citées représentent environ 50% d'une facture d'eau. Globalement, le prix de l'eau se situe aux environs des 3 euros/m<sup>3</sup>, sachant que la part de l'agence de l'eau était jusqu'alors de 0.50 €/m<sup>3</sup> et devrait passer à 0.60€/m<sup>3</sup>. Ces augmentations sont, entre autre, dues aux travaux de modernisation et de mise aux normes de la station d'épuration d'Achères.

Au titre du développement durable, le Maire pense qu'il faut réduire nos consommations d'eau potable par la réutilisation des eaux de pluie dans les bâtiments, par exemple les eaux de WC. Le Maire souhaiterait faire des essais sur le territoire communal avec une école, ce qui permettrait d'évaluer le gain financier. Mme BLANCHARD, par contre, dit que la DDASS n'est pas favorable à ces aménagements parce qu'elle a identifié 2 risques :

- risque de mélange entre les eaux pluviales et l'eau potable ; pour éviter cela, prévoir la mise en place de dis-connecteurs,
- risque d'ingestion de l'eau par les enfants.

Le Maire ajoute que, quoiqu'il arrive, la part qui augmenterait serait la part assainissement puisqu'il y aurait toujours des eaux usées à traiter. M. CLEDAT poursuit en indiquant que la DDASS comme les entreprises d'eau potable considèrent que, vraisemblablement pour des raisons économique, l'utilisation d'eau de pluie engendre des baisses de consommation et que pour l'heure, il y a un lobbying important fait par ces entreprises.

Il est vrai que l'utilisation de l'eau de pluie pose un problème quant à la consommation d'eau usée produite et à facturer auprès de chaque usager puisque cette consommation est établie sur la base de l'eau potable consommée.

M. CLEDAT indique qu'il serait pertinent que chacun s'engage dans cette démarche de développement durable puisque le coût sera toujours à supporter par le particulier.

Mme BLANCHARD signale que la Belgique, qui est plus en avance dans cette réflexion, fait un constat plutôt limité sur ces pratiques de réutilisation et elle se heurte à des problèmes.

Le Maire termine en disant que dans cette orientation, la Ville a choisi de passer par la ré-infiltration par le sol pour les eaux de pluie plutôt que le raccordement systématique au réseau d'assainissement d'eaux pluviales de la Ville.

## **2. Présentation du rapport d'activité 2007 de CITEOS :**

Le rapport est présenté par MM Franck GOSSET et Eric MAISSE. M. GOSSET a commencé par faire la présentation du groupe VINCI et de l'entreprise CITEOS. M. CRET a demandé aux 2 intervenants de se présenter.

Le Maire a tout de suite indiqué l'objectif qu'il souhaiterait voir mis en œuvre au niveau de notre contrat : la diminution des consommations d'énergie. Il demande à CITEOS quelle solution peuvent-ils nous proposer pour faire ces économies.

M. GOSSET explique qu'il y a plusieurs possibilités pour réaliser des économies d'énergie :

- La réduction de la puissance des lampes :  
il a été installé des lampes de 150 watts au sodium haute pression et que maintenant, avec les améliorations technologiques, on pouvait passer à du 100 watts, voire 70 watts. Pour faire ces modifications, il fallait changer tout l'appareillage (l'optique complet). Il fallait donc s'interroger, au cas par cas, de la rentabilité d'une telle opération. Pour avoir une idée des coûts, M. GOSSET indiquait, qu'en terme d'investissement, on évaluait entre 150 et 200 € par an le coût par matériel pour une économie d'énergie de 3€ par an. Cette approche était beaucoup plus intéressante dans le cadre d'un projet de réaménagement complet de voie ;
- La modulation de puissance :  
Il peut être en fait envisagé de réduire la puissance entre 22h et 4h sur les axes principaux, comme c'est actuellement le cas sur la route de Sartrouville. Il faut savoir que ce système engendre quelques difficultés lors de la mise en service et nécessite des périodes de test. M. GOSSET précise qu'actuellement la technologie a évolué et apporte de bons résultats et une meilleure fiabilité.

M. GOSSET poursuit en indiquant que la puissance moyenne par candélabre sur la Commune est de 124 watts sur 200 points lumineux ; ce qui est tout à fait correct.

Une autre pollution évoquée qui peut être réduite au titre du développement durable est la pollution lumineuse et M. GOSSET informe qu'il reste encore 1/3 du patrimoine de la Ville avec des boules. Il s'agit d'une autre piste de réflexion.

M. GOSSET indique qu'en moyenne il faut compter 55 à 65 € TTC par an le coût énergétique par point lumineux et qu'un 1/3 de ce coût est généré par l'abonnement, le reste correspondant à la consommation. De ce fait, il y a peu de réalisme économique à changer les luminaires.

Concernant la fourniture d'énergie, la Ville est actuellement chez POWEO ; conformément au contrat 20 % de l'énergie produite est verte. M. GOSSET indique qu'avant 2009 la Ville devra s'interroger sur la fourniture d'énergie puisque la tranche conditionnelle pour la fourniture d'énergie par CITEOS prend fin à la fin de cette année.

Le Maire évoque le patrimoine supplémentaire qui va d'ici la fin de l'année être intégré à la Ville avec le nouveau quartier des Terres Blanches et demande à CITEOS de bien vouloir procéder à un état objectif de ces installations avant rétrocession ; cet état devant être fait conjointement avec la société IMMOBAT.

M. GOSSET fait un bilan sur les illuminations festives en indiquant que celles-ci ont toutes été renouvelées en 2007 avec le nouveau contrat. Mme CABARET souligne toutefois le manque d'homogénéité quant aux illuminations installées sur la place Paul Demange. M. ANGERARD apprécie l'amélioration qui a été faite sur Montesson mais constate toutefois le contraste encore important avec la Ville de Sartrouville.

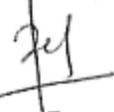
M. GOSSET conclue que le patrimoine de la Ville est de qualité et en bon état et nous informe que, conformément au marché, un entretien préventif est prévu pour 2009.

La séance est levée à 20h45.

Fait à Montesson, le 15 JUIL. 2008



Le Maire,

  
Jean-François BEL,  
Vice-président du Conseil Général  
Des Yvelines.